

Le 3 septembre 2020

PAR SDE ET PAR COURRIEL

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : 1^{ère} Demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2021 et du 1^{er} janvier 2022
Dossier de la Régie : R-4122-2020 (Phase 2)
Notre dossier : 111216.0114

Chère consœur,

Nous vous transmettons ci-joint les réponses de Gazifère Inc. aux demandes de renseignements de la Régie et des intervenants dans le cadre de la phase 2 du dossier mentionné en titre ainsi que les pièces révisées GI-14, documents 2 et 3, et un inventaire révisé des pièces.

Les réponses à la demande de renseignements no. 4 de la Régie concernant le SPEDE sont déposées sous pli confidentiel comme pièce GI-17, document 1.1.

Par ailleurs, dans notre correspondance du 21 juillet dernier, nous informions la Régie de l'intention de Gazifère de déposer, vers la fin du mois d'août 2020, la preuve relative à la première partie de la phase 3 (soit la phase 3A), portant notamment sur la mise à jour de la stratégie d'achat de droits d'émission dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), la stratégie de vente du gaz naturel renouvelable (« GNR ») incluant le traitement de certains éléments méthodologiques liés à la gestion du GNR et des ajustements aux conditions de service et tarifs. Cette preuve serait également accompagnée d'une demande pour la mise en place de tarifs provisoires.

Malgré tous les efforts déployés par Gazifère pour compléter la phase 1B, traiter les demandes de renseignements de la phase 2 et finaliser la preuve relative à la phase 3A, le tout, de manière concomitante, un léger retard s'est accumulé pour ce dernier aspect. Gazifère prévoit cependant être en mesure de déposer la preuve relative à la phase 3A, au plus tard le 11 septembre 2020.

Veillez agréer, chère consoeur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON SENCRL

Adina Georgescu

ACG/

c.c. (par courriel seulement)

Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)

Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)

Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)

Me Marc Bishai (GRAMÉ)